



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL

Date : 19/06/2024

Arrêté numéro : AM 4.2024.6

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 06/07/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
Vu la demande reçue en mairie le 19 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

M. le Président de l'association CLUB DE PÉTANQUE et Mme la Présidente de l'association GÉNÉRATIONS LARRA sont autorisés à vendre des boissons de troisième catégorie à l'occasion de la soirée guinguette qui aura lieu au Centre sportif et culturel de Cavallé, le vendredi 5 juillet 2024 de 14h30 à Minuit.

Article 2 :

Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 :

Mr le Maire et Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 19/06/2024

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

